

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

d'en surveiller les répercussions sur le secteur canadien ainsi que notre participation dans le secteur américain.

Voyons un peu ce que cela aurait donné. L'argument des Américains voulant que nous subventionnions notre industrie en imposant des droits de coupe trop faibles n'aurait plus tenu car ils auraient eu accès au même bois que nous. Grâce au renouvellement semestriel du contrat de trois ans, nous aurions pu immédiatement mettre terme au contrat s'il s'était révélé à notre désavantage et nous aurions pu ainsi chercher une autre solution. Nous aurions pu ainsi gagner du temps de façon à adapter notre industrie à la situation nouvelle et notre gouvernement aurait eu le temps de trouver un nouveau terrain d'entente avec les États-Unis.

Le secteur du bois a été ravagé sur la côte de la Colombie-Britannique. La plupart des localités dont l'économie dépend entièrement du secteur forestier ont vu disparaître plus de la moitié des emplois. Alberni, l'une des régions où le revenu par habitant a été le plus élevé au Canada pendant un bon moment, a perdu 6 000 emplois dans ce secteur. Si nous avions proposé aux Américains l'exploitation de cette région pour une brève période dans le cadre d'accords semestriels renouvelables, nos ventes de bois auraient repris et le nombre des emplois aurait augmenté, alors qu'il a diminué. Nous n'aurions pas compromis notre souveraineté et nous nous serions donné jusqu'à trois ans pour négocier une solution. Les réalités politiques auraient changé aux États-Unis et j'ai l'impression que nous nous serions retrouvés dans une situation nettement plus avantageuse pour nous sortir de cette impasse sans perdre autant d'emplois. En fait, le nombre des emplois se serait considérablement accru. Les localités canadiennes en auraient profité. La souveraineté canadienne n'aurait pas été compromise. Nos échanges commerciaux avec les États-Unis n'en auraient nullement souffert et avec un tel accord à court terme nous nous serions dotés d'un mécanisme de protection.

Aux États-Unis, les scieries en auraient retiré quelques avantages. C'est ce que les Américains proposaient indirectement. Ils désiraient soumissionner pour l'exploitation des forêts canadiennes, mais cela était inacceptable. Si nous avions accordé aux Américains le droit de soumissionner dans le cadre d'un contrat d'achat, ils auraient obtenu leur bois au même prix que les entreprises canadiennes, ce qui aurait mis fin aux discussions. Cette solution n'aurait certes pas causé des torts comparables à ceux qu'on a subis et elle aurait même accru le taux d'emploi dans de nombreuses du pays qui en auraient grand besoin.

Récapitulons, monsieur le Président. Comment nous sommes-nous retrouvés avec ce problème sur les bras? Parce que le premier ministre de la Colombie-Britannique a mis le gouvernement canadien, les producteurs canadiens de bois d'oeuvre et les travailleurs canadiens du secteur dans une position tout à fait intenable. Il s'est dissocié de ses compatriotes affirmant qu'il n'était pas né d'hier et qu'il était parfaitement capable de régler l'affaire tout seul, et plaidant coupable devant les accusations des Américains. Il était même prêt, si le gouvernement du Canada ne partageait pas ses vues à conclure une entente distincte. Si le Canada comptait plus d'un premier ministre comme celui-là, il serait dans de beaux draps. S'il en comptait deux ou trois aussi irresponsables que celui-là il nous serait impossible de conclure aucune entente internationale.

Il faut bien reconnaître que nous avons probablement choisi la démarche la moins productive. Je ne crois pas que quiconque à la Chambre, qu'il appartienne au parti néo-démocrate, libéral, ou conservateur soit satisfait de l'issue de l'affaire. La population n'est pas satisfaite de l'accord conclu par le gouvernement. Malheureusement, lorsqu'on négocie avec le couteau sous la gorge, le climat est pas mal tendu. Certains estiment que nous avons obtenu le meilleur accord possible, vu les circonstances. Hélas, je ne partage pas cet avis. Nous avions à portée de la main une solution que les Américains et nous aurions acceptée sur une courte période. Nous aurions résolu le problème du contrôle des exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis, mais nous aurions créé en même temps un nombre considérable d'emplois.

Le fait que les Américains ont eu gain de cause dans l'affaire du bois d'oeuvre ne peut que les encourager à recourir à la même tactique pour bien d'autres produits canadiens. Ils savent que s'ils s'en prennent à un produit essentiel à l'économie de la Saskatchewan, s'ils mettent au pied du mur le gouvernement du Canada et celui de cette province dans l'espoir que le premier ministre provincial cédera comme l'a fait Bill Vander Zalm, lequel s'est désolidarisé du reste des Canadiens et a tenté de conclure avec les Américains son propre petit marché qui n'aurait rien apporté de bon aux gens de la Colombie-Britannique, ce produit tombera sous le même genre de contrôle étranger que le bois d'oeuvre. Il pourrait en aller de même pour tous les produits qui causent des ennuis aux Américains.

Pour résumer, le gouvernement canadien a dû agir sous la contrainte. J'en ai la triste conviction, il n'est pas plus satisfait que ne le sont le mouvement ouvrier, les producteurs et les autres provinces. Le premier ministre de la Colombie-Britannique nous a plongés dans ce pétrin par ses propos irréfléchis, et nous avons choisi la mauvaise solution.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Carleton—Charlotte (M. McCain) a la parole. Je la donnerai ensuite au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston).

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, il y a une limite à ce que les partis politiques peuvent moralement faire pour obtenir l'appui de la population. Je crois que, dans le cas qui nous occupe, les partis d'opposition ont nettement franchi cette limite qui consiste à informer la population canadienne d'une situation donnée. Je crois que c'est un précédent qui nous a permis de négocier et d'éviter l'imposition sur nos exportations de bois vers les États-Unis de ce qui aurait pu être une redevance ou un droit catastrophique.

On ne semble pas comprendre la nature du Congrès américain, ou le fait qu'un groupe de personnes qui veulent améliorer la situation économique de leur collectivité se joigne à d'autres groupes. Il y a le groupe du bois, le groupe de l'acier et le groupe de l'agriculture. Il ne faisait aucun doute dans l'esprit des membres du Congrès américain que si cette question n'était pas réglée par le secteur industriel et commercial des États-Unis, elle le serait par voie législative. Je crois que cet accord est un précédent dont tous les Canadiens devraient être fiers et dont on devrait féliciter le gouvernement.